

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les comptes provisoires 2000 affichent un déficit proche de 400 millions tel que budgétisé

Les comptes 2000 de l'Etat de Vaud présentent un déficit provisoire de 390 millions de francs. Le budget prévoyait une perte 383 millions. Ce résultat s'explique notamment par des dépenses imprévisibles. La reprise économique en cours a relativement peu influencé les revenus : 2000 n'était pas une année de nouvelle taxation fiscale. La bonne surprise des comptes 1999 ne s'est donc pas reproduite. L'analyse de détail sur les comptes 2000 sera présentée le 29 mars prochain.

Comme prévu, les comptes de l'Etat de Vaud affichent un déficit avoisinant les 400 millions. Il s'élève à 390 millions de francs alors que le budget prévoyait 383 millions. Pour la première fois depuis 1994, les comptes présentent une situation plus mauvaise que celle du budget. La différence entre comptes et budget est très faible. Elle s'élève à environ 7 millions de francs.

En raison de la reprise économique et de l'excellent résultat des comptes de la Confédération, beaucoup s'attendaient à un déficit moindre. En fait, la situation économique devrait influencer les revenus de l'Etat en 2001 seulement en raison du système de taxation bisannuelle pour les impôts revenu et fortune. Calculé sur les années 1997 et 1998, le produit de la fiscalité de l'an 2000 est ainsi proche de celui de 1999. La Confédération a pu engranger immédiatement les dividendes de la reprise en raison d'une fiscalité plus réactive comme la TVA, le droit de timbre ou l'impôt anticipé.

Les comptes 1999 étaient meilleurs que le budget, notamment parce que les revenus réels furent supérieurs aux prévisions pour un montant de l'ordre de 300 millions, ce qui ne s'est pas produit en 2000. De surcroît, trois éléments ont alourdi les dépenses budgétisées. Il s'agit tout d'abord de la tempête Lothar qui a coûté au canton la somme d'environ 50 millions de francs. Puis, l'augmentation des taux d'intérêts, notamment pour les prêts à court terme (de 1,5 à 3,5%), a entraîné un dépassement de la charge d'intérêts de 37 millions par rapport au budget. Enfin, par souci de transparence, le Conseil d'Etat a décidé en 2000 de provisionner les créances fiscales douteuses (22 millions de francs).

Conscient de la gravité de la situation, le Conseil d'Etat prépare une planification

financière visant à réduire progressivement le déficit et atteindre l'équilibre des comptes.

Bureau d'information et de communication

Lausanne, le 13 mars 2001

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mars 2001

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Renseignements: Renseignements complémentaires M. Charles Favre, chef du Département des finances 021/316.20.01 M. Francis Randin, chef du Service des finances 021/316.25.57